

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Persulfate d'ammonium, ACS

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: AP1005

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Oxydant

Solides oxydants, catégorie 3



Irritant

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation des yeux, catégorie 2A

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité systémique pour certains organes cibles après exposition unique, catégorie 3



Risque pour la santé

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Solide oxydant. 3.

Aquatique ChrTox. 3.

Toxicité aiguë Orale 4.

Toxicité aiguë Dermique 4.

Peau. Irrit 2.

Yeux. Irrit 2A.

Sensibilisant respiratoire 1.

Peau. Sens 1.

STOT SE. 3.

Aquatique Toxicité aiguë 3.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut aggraver un incendie; oxydant.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif en contact avec la peau.

Provoque une irritation cutanée.

Peut causer une réaction allergique de la peau.

Provoque une grave irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS

Peut causer des symptômes d'allergie ou l'asthme ou encore des difficultés respiratoires si inhalé.
Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.
Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.
Garder hors de la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant l'utilisation.
Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.
Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles.
Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.
Bien se laver la peau après utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.
Éviter de libérer dans l'environnement.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.
En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
Mesures spécifiques (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.
Entreposer dans un endroit fermé à clé.
Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 7727-54-0	Diammonium peroxodisulphate	100 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS

Consulter un médecin. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable.

Après contact avec la peau :

Consulter un médecin. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon.

Après contact avec les yeux :

Consulter un médecin. Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Après ingestion :

Consulter un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Des difficultés respiratoires. Mal de tête. Nausée. Vertige. Les effets d'irritation de la peau peuvent varier.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Peut aggraver un incendie ; oxydant. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie. Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

La formation de poussières combustibles est un risque. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de produire de la poussière. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Voir Section 8.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter de produire de la poussière. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes d' manipulation appropriées. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Voir Section 13.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Conserver le conteneur bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

7727-54-0, Diammonium peroxodisulphate, MPT 0,1 mg/m³ É,-U, ACGIH.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.

Protection oculaire:

Face shield and tightly fitting goggles are appropriate eye protection. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

Mesures générales d'hygiène:

Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS			
Apparence (état physique, couleur):		Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	
Valeur pH:	3 (100g/L)	Densité relative:	1 980 g/cm3
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Soluble in water: Completely 228 g/l at 20 °C
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	120 °C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Inflammable	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

La production de poussière. Sensible à l'air, la lumière et l'humidité. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Réducteurs, métaux, métaux en poudre fine, aluminium, cuivre, magnésium, fer, argent, zinc, plomb, nickel, matières combustibles.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes d'azote. Oxyde de soufre. Oxydes de carbone. Ammoniac.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 Dermique - Rat - > 2,000 mg/kg 7727-54-0.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères:

Yeux - Lapin Résultat : Légère irritation des yeux. 7727-54-0.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS

- cobaye Résultat : Peut provoquer sensibilisation

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée:

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

7727-54-0 , CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc - en - ciel) - 76 mg/l - 96 heures.

7727-54-0 , CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 120 mg/l - 48 heures.

Persistence et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables:

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination par des parties non professionnelles. Toxicité pour la vie aquatique.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Faire brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'un système d'épuration. Attention, faire preuve d'extrême prudence lors de la mise à feu car ce matériau est hautement inflammable. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration. Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses conteneurs ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1444

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Non-vrac:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Persulfate d'ammonium.

Classe de risques: 5

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Persulfate d'ammonium.

Classe de risques: 5

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7727-54-0 Diammonium peroxodisulphate.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.12.2015

Persulfate d'ammonium, ACS

L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-1

HMIS: 2-0-1

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes: Aucun(e)